



Un jeune joueur de 19 ans refuse sa sélection pour la CAN avec le Cameroun.

François-Régis Mughe, a pris la décision de refuser sa sélection pour représenter le Cameroun lors de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui débutera le 13 janvier en Côte d'Ivoire. Selon le quotidien français L'Equipe, le joueur de l'Olympique de Marseille espère ainsi gagner un meilleur temps de jeu en club.

Malgré sa sélection parmi les 27 joueurs pour participer à la prestigieuse compétition africaine, François Régis Mughe a préféré décliner la convocation de Rigobert Song, le manager-sélectionneur des Lions indomptables. La raison de ce refus serait l'espoir de voir le jeune ailier obtenir plus de temps de jeu au sein de l'OM, notamment en profitant des absences de plusieurs joueurs de pointe qui participeront à la CAN.

Le joueur, qui a récemment prolongé son contrat jusqu'en 2028 avec le club phocéen, a joué seulement sept matchs cette saison, dont deux en tant que titulaire, sans parvenir à marquer de but. L'Olympique de Marseille a confirmé que cette décision était un choix personnel de Mughe et qu'il n'avait reçu aucune garantie sur son temps de jeu malgré ce refus.

François-Régis Mughe avait été appelé pour la première fois en équipe nationale lors du match contre le Burundi en septembre dernier, mais une blessure contractée à l'entraînement l'avait

empêché de participer à la rencontre. Jusqu'à présent, il n'a aucune sélection avec les Lions indomptables.

Néanmoins, il convient de souligner que la réglementation de la FIFA impose aux clubs de libérer leurs joueurs pour les sélections nationales, notamment pour des compétitions telles que la CAN. En cas de refus ou d'empêchement, aussi bien le joueur que le club peuvent être tenus responsables.

Le texte annexe 1, article 1 du recueil juridique de la FIFA stipule que "tout club qui a enregistré un joueur doit le mettre à la disposition de l'association nationale du joueur s'il est convoqué, basé sur sa nationalité". Ainsi, la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) peut saisir la FIFA pour demander la suspension de Mughe pendant la durée de la CAN. Cependant, il convient de noter que la Fecafoot n'a jamais pris une telle décision par le passé, même si des situations similaires se sont déjà présentées. En 2017, par exemple, Eric Maxim Choupo-Moting du Bayern de Munich et Joel Matip de Liverpool avaient refusé de répondre à la convocation des Lions indomptables pour la CAN, sans aucune sanction.

Chers lecteurs, nous tenons à exprimer notre gratitude pour votre confiance indéfectible au cours de ces huit dernières années. Nous restons ouverts à toutes vos suggestions et nous nous engageons à continuer de vous fournir des informations de qualité, de manière impartiale et objective. Merci de continuer cette aventure avec nous. En cette nouvelle année 2024, la rédaction de 237actu.com tient également à vous transmettre ses meilleurs vœux. Que cette année soit remplie de succès, de bonheur et d'épanouissement pour vous et vos proches.
